

Tchad : un député enlevé en 2008 veut une enquête à Paris

Publication : mardi 26 juillet 2016 09:27

AFP, 12 juillet 2016

Tchad: un député enlevé en 2008 veut une enquête à Paris

Paris, 12 juil. 2016 (AFP) -

Un député tchadien d'opposition, Ngarleij Yorongar, enlevé en 2008 en pleine offensive rebelle à NDjamena, a déposé plainte à Paris pour qu'une enquête soit ouverte, en mettant en cause l'ancien chef des services de renseignements du Tchad, a annoncé mardi à l'AFP son avocat Joseph Braham.

Le plaignant, figure historique de l'opposition au régime d'Idriss Deby Itno, avait disparu début février 2008 avec un autre opposant, Lol Mahamat Choua, et le chef de la principale coalition de l'opposition à l'époque, Itoni Oumar Mahamat Saleh. Ce dernier, qui n'a jamais été retrouvé, est donné pour mort.

Ces enlèvements avaient eu lieu alors qu'une alliance de rebelles partie du Soudan avait pris d'assaut NDjamena, la capitale. Les forces tchadiennes, qui bénéficiaient du soutien de l'armée française notamment en matière de renseignement, avaient repoussé l'offensive.

Selon son récit à l'époque, confirmé par des témoignages concordants, Ngarleij Yorongar avait été arrêté par les services de sécurité tchadiens. Il avait retrouvé la liberté quelques semaines plus tard et était réapparu au Cameroun.

Dans sa plainte, le parlementaire met directement en cause l'ancien chef des services des renseignements tchadiens, qui dirigeait alors l'Agence nationale de sécurité (ANS). Ismaël Mahamat Chatbo, présent selon lui sur les lieux de son enlèvement et de sa détention. D'après son récit, sa détention a eu lieu dans un premier temps dans une prison secrète du régime, à l'ouest de la capitale.

M. Yorongar dépose plainte auprès du parquet de Paris pour des faits d'enlèvements et de torture. Selon son avocat, la justice française est compétente dans la mesure où Ismaël Mahamat Chatbo possède une résidence en France, en région parisienne.

En février 2014, deux sénateurs socialistes français, Gaëtan Gorce et Jean-Pierre Sueur, avaient demandé l'ouverture d'une commission d'enquête en France sur ces événements.

Au Tchad, un juge d'instruction a rendu une ordonnance de non-lieu en 2013, faute d'avoir pu en identifier les auteurs. La justice soulignait toutefois l'implication "incontestable des forces gouvernementales" dans la "détention illégale" d'un des opposants, Lol Mahamat Choua.

ar01ffsd